



Fondation des petits frères des Pauvres  
Reconnue d'utilité publique



# APPEL À PROJETS

**« Cultiver le lien intergénérationnel :  
se rencontrer, échanger, faire ensemble »**

**31 octobre - 24 décembre 2017**

## CONTEXTE

À l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de son statut d'abritante, la **Fondation des petits frères des Pauvres lance son premier appel à projets** destiné aux organismes d'intérêt général, s'inscrivant dans la thématique *« Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble »*, avec pour objectif de valoriser des actions inspirantes favorisant l'interaction fructueuse entre les personnes âgées et les générations plus jeunes.

**10 lauréats** seront sélectionnés et pourront obtenir un **financement entre 10 000€ et 30 000€**.

La dotation globale de cet appel à projets s'élève à **200 000€**.

**La Fondation des petits frères des Pauvres**, reconnue d'utilité publique et abritante, est la seule fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées isolées et/ou démunies en France.

Forte de l'expertise terrain de son **association fondatrice les petits frères des Pauvres**, qui depuis 1946 accompagne dans une relation fraternelle des personnes âgées - en priorité de plus de 50 ans - souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves, la Fondation facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement.

### **Les valeurs des petits frères des Pauvres :**

- valeur unique et irremplaçable de chacun
- dignité intrinsèque de tout être humain
- respect de la liberté individuelle
- fraternité
- fidélité

## THÉMATIQUE RETENUE

### « Cultiver le lien intergénérationnel : se rencontrer, échanger, faire ensemble »

Les rencontres, les échanges, les interactions entre les différentes générations **facilitent la compréhension, font évoluer les regards, rapprochent...** Elles permettent de découvrir en soi-même et en l'autre, quel que soit l'âge et la situation de chacun, **un potentiel à partager, à transmettre.** C'est dans cet esprit **d'enrichissement réciproque** que l'intergénérationnel participe au **vivre ensemble** bienveillant, faisant naître de nouvelles formes de rapports sociaux, de **respect, de coopération et de solidarité** entre les aînés et les plus jeunes. À cet égard, tisser des liens entre générations est à même d'apporter une réponse, au moins en partie, à **l'isolement** qui touche cruellement de très nombreuses personnes et tout particulièrement les personnes âgées.

Convaincue des **effets bénéfiques** de **l'interaction** entre les personnes âgées et les jeunes ou les moins jeunes, la Fondation des petits frères des Pauvres souhaite mettre en valeur des projets visant à **cultiver ce lien intergénérationnel.**

Compte tenu de l'objet de la Fondation, son premier appel à projets cible des actions qui accordent une **attention particulière à la personne âgée** afin de lutter contre son isolement et de valoriser sa place et son rôle dans la société.

## QUI PEUT SOUMETTRE UN PROJET ?

Des **organismes français à but non lucratif qui sont d'intérêt général au sens fiscal du terme** peuvent présenter des projets s'inscrivant dans la thématique et correspondant aux critères de sélection de l'appel à projets.

Les petits frères des Pauvres mènent des actions en faveur des personnes âgées, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social.

Les équipes des petits frères des Pauvres ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets éligibles doivent :

- contribuer à cultiver le **lien entre les personnes âgées et les générations plus jeunes**, conformément à la thématique retenue
- mettre en œuvre une **action concrète** auprès du public cible  
*Les projets d'études ou bien les projets tournés uniquement vers la communication, la recherche de fonds, etc. ne sont pas éligibles.*
- avoir une **dimension collective**
- impliquer des **bénévoles**
- se dérouler **en France**
- avoir un **caractère innovant**
- présenter si possible un **potentiel d'essaimage**
- prévoir une **démarche d'évaluation** des résultats

Ne sont pas éligibles les projets déjà réalisés, c'est-à-dire dont la phase opérationnelle a été engagée.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour soumettre votre projet :

- 1) **Téléchargez** le **formulaire** de candidature sur la [page Internet de la Fondation des petits frères des Pauvres](#)
- 2) **Remplissez** l'ensemble des rubriques du **formulaire**
- 3) **Rassemblez** les **pièces justificatives** suivantes relatives à l'organisme porteur du projet :
  - déclaration au Journal officiel
  - statuts
  - liste des membres du Conseil d'administration
  - comptes annuels 2016
  - budget prévisionnel 2018
  - relevé d'identité bancaire
- 4) **Envoyez** le formulaire rempli, accompagné des pièces justificatives demandées, par mail à l'adresse [fondation.aap@petitsfreresdespauvres.fr](mailto:fondation.aap@petitsfreresdespauvres.fr)

## AGENDA

- **31 OCTOBRE - 24 DÉCEMBRE** : Réception des candidatures
- **DÉCEMBRE/JANVIER** : Étude des projets
- **FÉVRIER** : Sélection des lauréats

## CONTACT

Nikola JIRGLOVA, chargée de mission projets

01 49 23 13 29

[nikola.jirglova@petitsfreresdespauvres.fr](mailto:nikola.jirglova@petitsfreresdespauvres.fr)